

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

ANNÉE SCOLAIRE (délibération n°090726 du 28/07/2026)

Le règlement complet est consultable dans son intégralité sur le site internet de la commune : <https://clairac.com>
Pendant l'interclasse et le déjeuner, les enfants sont placés sous la responsabilité de la commune. La municipalité confie la gestion pédagogique à l'Amicale laïque de Tonneins.

HORAIRES D'ACCUEIL DU RESTAURANT SCOLAIRE ⌚

Accueil pendant les jours scolaires : lundi ; mardi ; jeudi ; vendredi de 12 h à 13 h 50.

Les repas sont organisés en deux services.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- Surveillance des enfants :

Seuls les enfants inscrits au restaurant scolaire ont accès à l'établissement pendant la pause méridienne (12 h-13h50).

- Maladie de l'enfant :

En cas d'urgence, le personnel de l'établissement prend les mesures d'intervention et de transport qui s'imposent (SAMU).

- Enfant sous traitement médical :

Le personnel n'est pas habilité à administrer de médicaments durant la période de restauration (exception faite de la mise en place d'un P.A.I.).

- Comportement des enfants :

Pour le bien-être de tous, les enfants doivent avoir un comportement compatible avec une vie de groupe pendant la pause méridienne.

👍 **RESPECTER** leurs camarades et le personnel et s'interdire toute attitude susceptible de troubler ces moments de détente (bagarres, insultes, jeux avec la nourriture, etc...).

👍 **RESPECTER** le matériel mis à disposition.

PRESTATIONS ET FACTURATION

- Tarifs :

	Domiciliés à Clairac	Domiciliés hors commune
Repas au forfait	3,10 €	4,00 €
Ticket occasionnel	3,90 €	4,20 €
Participation annuelle (Amicale laïque Tonneins)	5 € facturé au mois de septembre	5 € facturé au mois de septembre

- Facturation mensuelle :

La facturation s'effectue mensuellement à terme échu, **tous les 10 du mois**.

- Repas occasionnel :

Pour les tickets occasionnels, merci de vous adresser à la cantine **48h avant**.

- Décompte des repas :

- ✓ Les absences de l'élève (sur attestation des parents) d'une durée supérieure à 5 jours d'école consécutifs seront remboursées le mois suivant.
- ✓ En cas de grève du personnel communal.
- ✓ Lors des sorties scolaires car les parents fournissent le pique-nique.

- Réclamation :

Toute réclamation concernant la facturation devra être effectuée en mairie les 15 jours qui suivent la réception de la facture. Après cette date, aucune réclamation ne pourra être reçue.

Les dossiers d'inscriptions doivent être ramenés à la mairie de Clairac au plus tard le **15 Septembre**. Tout dossier incomplet (case non renseignée et/ou documents non fournis) ne sera pris en compte pour l'inscription de votre/vos enfant(s).

INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

L'ENFANT*

NOM	
Prénoms	
Date et lieu de naissance	Le / / à
Classe	

LES RESPONSABLES LÉGAUX*

Responsable légal 1		Responsable légal 2	
Nom		Nom	
Prénoms		Prénoms	
Adresse exacte		Adresse exacte	
☎ Numéro	-----	☎ Numéro	-----
✉ Mail	-----	✉ Mail	-----
Responsable légal payeur	Oui Non	Responsable légal payeur	Oui Non

SITUATION FAMILIALE*

N° allocataire C.A.F : -----

N° allocataire M.S.A : -----

Quotient Familial * : -----

Votre enfant est-il allergique ?

☐ Non

☐ Oui (fournir certificat médical et P.A.I)

Si oui, quelles allergies ? Précisez la conduite à tenir ci-dessous :

FACTURATION

☐ Mensuellement : règlement par prélèvement, **merci de fournir un RIB + compléter le formulaire SEPA** (à privilégier)

☐ Mensuellement : règlement par chèque ou carte bancaire sur le site Internet : <https://www.payfip.gouv.fr/>

☐ Mensuellement : règlement en espèces dans un bureau de tabac agréé avec le QR Code apposé sur votre facture

☐ Au ticket (occasionnellement)

Je soussigné, _____

☐ **Déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement** du service restauration scolaire de la ville de Clairac et l'approuver dans sa totalité quelle que soit la fréquence de participation à la cantine.

☐ **Déclare également exacts les renseignements** portés sur cette fiche.

Tout changement dans la situation familiale et/ou professionnelle doit être signalé par écrit au secrétariat de mairie dans les plus brefs délais.

Fait à _____, le __ / __ / _____.

 Signature du responsable légal

PIÈCES À FOURNIR :

☐ Justificatif de domicile

☐ Jugement précisant la garde de l'enfant, l'autorité parentale et la répartition des frais/coûts (si concerné)

☐ P.A.I (si concerné)

☐ Attestation CAF ou MSA faisant mention du quotient familial

☐ RIB pour ceux qui optent pour le prélèvement (+ formulaire SEPA rempli)

***lignes devant être obligatoirement complétées**

Protection des données : La commune de Clairac, est responsable du traitement des données à caractère personnel vous concernant. Ce traitement de données a pour finalité la gestion des inscriptions et des effectifs au sein des écoles. La fourniture des données par la personne concernée ou son représentant légal est obligatoire pour la réalisation de vos démarches. Les destinataires de données sont les personnels de la commune de Clairac, en charge des affaires scolaires. Vos données seront conservées pour une durée de deux (2) ans à compter du dernier contact émanant de votre part. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement, de limitation du traitement et du droit à la portabilité. Vous disposez également du droit de définir les directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données de la commune de Clairac par courrier en recommandé avec accusé de réception à destination du délégué à la protection des données Hôtel de Ville 47320 CLAIRAC, en accompagnant votre demande de tout élément permettant d'attester de votre identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS cedex ou sur le site web : www.cnil.fr).